

# 35 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DES VALLONS ET DU PROJET DE TERRITOIRE

Budget

LES VALLONS DE LA TOUR VONT CONSACRER CETTE ANNÉE UN TOTAL DE PLUS DE 35 MILLIONS D'EUROS AU TERRITOIRE. MALGRÉ LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE LIMITANT LES RESSOURCES FISCALES, ILS VEILLENT À POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LEURS ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE.

## À savoir !

Pour anticiper sur les années à venir, les élus communautaires ont réalisé une prospective financière pluriannuelle sur 2011-2014. Cette étude a permis d'évaluer les évolutions possibles en matière de dépenses de fonctionnement, de recettes en lien avec les impôts économiques et ménages, et de simuler l'impact des réalisations du Projet de Territoire. Grâce à ce travail, ils engagent dès cette année le plan d'actions (cf. Grand Format) tout en veillant à maîtriser l'ensemble du budget et la pression fiscale.

Les nombreuses interventions intercommunales se traduisent cette année par un budget de plus de 35 millions d'euros, réparti en 4 volets. 3 d'entre eux – eau, assainissement et actions économiques – sont des budgets annexes répondant à des missions particulières avec un mode de financement spécifique. Le budget général correspond lui à tous les autres services intercommunaux.

## LE BUDGET GÉNÉRAL

Avec 19,1 millions d'euros, le budget 2011 est celui de la première année d'application de la réforme de la Taxe Professionnelle qui a entraîné un moindre rendement des impôts liés aux activités économiques.

● 13,4 millions d'euros sont donc réservés au fonctionnement des services communautaires : Maison de la petite enfance, médiathèque, environnement, voirie, déchets... Près de 11% servent aux charges générales (électricité, assurances, chauffage, carburants...), 21% aux dépenses de personnel en comptant de nouvelles embauches (3<sup>e</sup> poste d'animatrice du RAM, intervenants pour la musique à l'école...), et près de 20% aux subventions versées à des organismes publics comme le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Mission Locale Nord-Isère, le SICTOM de la Région de Morestel chargé des déchets, le Syndicat en charge du SCOT Nord-Isère (cf. page 3) ou le Syndicat Mixte des Vals du Dauphiné Expansion. La principale dépense, à plus de 35% du budget, est consacrée à un reversement de ressources intercommunales aux communes du territoire.

## Suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, les ressources intercommunales sont donc issues :

- > d'une cotisation économique nouvelle des entreprises notamment la contribution foncière pour 16,26% du budget et la contribution sur la valeur ajoutée pour 8,89%,
- > des taxes ménages (habitation, foncier bâti et non bâti) pour 22%,
- > de la dotation de fonctionnement de l'État en baisse de plus de 4% et de compensations de pertes de ressources pour un total de 30,06% du budget,
- > de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 15,05%, qui assure, malgré une baisse des taux, le financement intégral du service.

● Sur les 5,6 millions d'euros d'investissements, notamment financés par de l'autofinancement et quelques subventions, 2,7 millions d'euros sont consacrés aux opérations d'équipements. Il s'agit par exemple de travaux

de voirie, de matériel informatique pour la médiathèque et le réseau des médiathèques, d'aménagements hydrauliques, de travaux aux P'tits Loups des Vallons.

## LE BUDGET ACTIONS ÉCONOMIQUES

Les 6,4 millions d'euros du budget actions économiques sont dédiés à l'aménagement des zones d'activités, comme la zone industrielle des Vallons ou celle de Rochetoirin, et au fonctionnement des bâtiments loués (Force 7, Entreprendre, Maison de l'emploi et de la formation). La valeur des terrains déjà achetés, en cours d'aménagement, avant leur revente aux entreprises est aussi incluse. En revanche l'entretien des zones (voirie, éclairage...) est assuré par le budget général. Les recettes des actions économiques proviennent des produits des services (ventes de terrain et des loyers pour environ 45% chaque).

## LE BUDGET EAU

Le budget eau s'élève à 3,2 millions d'euros. Les 2,1 millions d'euros de fonctionnement, financés à près de 98% par la vente de produits et services aux abonnés, servent à l'entretien courant du réseau d'eau potable. Sur l'investissement, 839 mille euros concernent divers travaux comme le remplacement de branchements en plomb, l'acquisition de compteurs, le périmètre du captage de Passeron... Ces opérations sont financées par de l'autofinancement, de l'emprunt et des subventions.

## LE BUDGET ASSAINISSEMENT

6,3 millions d'euros composent le budget assainissement. Le fonctionnement est financé à 99,28% par les usagers de l'assainissement collectif ou individuel ; l'investissement par de l'autofinancement, des emprunts et subventions. Sur les 4,8 millions d'euros prévus cette année en investissement, près de 44% sont consacrés au redimensionnement de la station d'épuration de Pont Rouge et plus de 34% à la réhabilitation des réseaux. Le reste concerne des travaux sur les réseaux et branchements de particuliers, l'assainissement collectif sur La Chapelle de la Tour ou l'opération collective pour les industriels « Ensemble pour l'eau ».

## À noter !

La mise en œuvre du Projet de Territoire, et donc l'élaboration du budget intercommunal, intervient dans le contexte particulier de la 1<sup>re</sup> année effective d'application de la réforme de la Taxe Professionnelle. Celle-ci implique un rendement moindre des impôts sur les acteurs économiques et un report de la fiscalité sur les ménages. La Communauté va donc apparaître sur la feuille d'imposition au niveau du foncier bâti, non bâti et de la part de la taxe d'habitation transférée du Département. Pour répondre aux besoins du territoire et des habitants, la cotisation foncière des entreprises est basée sur un taux maximum. Les taux des taxes locales sont réévalués à hauteur de 8,59% pour la taxe d'habitation, 1,97% pour le foncier bâti et 7,42% pour le non bâti.

